

Programme de formation : recyclage canyoning

JOUR 1

| |
|--|
| 8h30 - 12h30 |
| <ul style="list-style-type: none">➤ Réglementation de la pratique professionnelle➤ Gestion d'accident en canyon |

| |
|---|
| 13h30 - 17h30 |
| <ul style="list-style-type: none">➤ Organisation de séjours et "tout compris"➤ Actualités et nouveautés fiscales |

JOUR 2

| |
|--|
| 8h30 - 12h30 |
| <ul style="list-style-type: none">➤ Rappel des techniques de progression en lien avec la pratique professionnelle➤ Partage sur l'enseignement de base |

| |
|---|
| 13h30 - 17h30 |
| <ul style="list-style-type: none">➤ Perfectionnement des manipulations et techniques en canyon➤ Evolutions matériels |

JOUR 3

| |
|--|
| 8h30 - 12h30 |
| <ul style="list-style-type: none">➤ Cas concrets secours sur corde et prise en charge de la victime (traumatologie, gestion de l'urgence).➤ Déclenchement secours |

| |
|--|
| 13h30 - 17h30 |
| <ul style="list-style-type: none">➤ Présentation des données récentes accidentologie➤ Analyse du risque et prévention |

➤ Les objectifs :

La participation au stage de recyclage vise à actualiser des connaissances professionnelles et à vérifier le maintien des compétences professionnelles en matière de sécurité du titulaire du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « canyoning ».

Objectifs de la formation :

- **Module 1 : Analyser les risques et l'accidentologie**
 - Etre capable de partager les données qualitatives et quantitatives
 - Etre capable d'analyser les risques liés aux conditions de pratiques et au facteur humain
 - Etre capable de prévenir les accidents en canyoning
- **Module 2 : Prendre en compte l'évolution du cadre juridique, réglementaire et sociétal**
 - Etre capable d'analyser les pratiques professionnelles et la déontologie
 - Etre capable d'étudier la jurisprudence générale dans les sports de nature
 - Etre capable d'actualiser les connaissances réglementaires locales, nationales et européennes
- **Module 3 : Actualiser en situation les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours**
 - Etre capable d'intervenir auprès d'une personne en détresse urgente ou imminente
 - Etre capable d'appliquer les techniques de secourisme en milieu naturel
 - Etre capable de maîtriser les étapes du déclenchement des secours
- **Module 4 : Actualiser en situation les compétences techniques et pédagogiques**
 - Etre capable d'appréhender l'évolution des matériels et des matériaux
 - Etre capable de s'approprier l'évolution des techniques
 - Etre capable de partager les techniques d'enseignement

Les titulaires du DE JEPS Canyoning sont **soumis à un recyclage tous les 6 ans** pour pouvoir exercer leur activité.

Celui-ci intervient au plus tard le 31 décembre de la sixième année suivant l'obtention du diplôme ou de l'attestation du précédent recyclage.

➤ **Test et positionnement avant la formation :**

Il n'y a pas de test de sélection, ni de positionnement.

L'inscription est à effectuer en ligne sur le site du CREPS :

<https://formation.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/formation.fiche-RECYCL-DE-CANYON-07>

Les places sont attribuées sur dossier complet et validé par nos services.

➤ **Les modalités de la formation :**

Le recyclage canyoning dure 3 jours pour une durée de 24 heures.

Cette formation ne comporte pas de période de stage en structure professionnelle.

➤ **Le public visé :**

Pour les titulaires du DEJEPS Canyoning : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « canyoning ».

➤ **Les pré-requis :**

Être titulaire du DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « canyoning ».

➤ **Moyens pédagogiques mis en œuvre**

Mise en situation pratique au sein de l'établissement

➤ **Aucune évaluation car c'est un recyclage de l'environnement spécifique**